

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 DASES 231 G

2012 DF 17 G Approbation du compte administratif 2011 et du compte de gestion 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

M. Romain LEVY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3211-1, L 3221-1 et L 3221-3 ;

Vu le projet de délibération, en date des 19 et 20 juin 2012, de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, relatif au compte administratif et au compte de gestion des établissements départementaux pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : le compte administratif pour 2011 des établissements départementaux est arrêté conformément aux indications suivantes :

I Section d'investissement :

Dépenses (en euros) :	
Mandats émis	7.342.568,85
- mandats émis annulés	0,00
= dépenses nettes	7.342.568,85
Recettes (en euros) :	
Titres émis	3.817.862,75
- titres annulés	0,00
= recettes nettes	3.817.862,75
+ Excédent de l'exercice 2010	13.734.854,32
= Total recettes 2011	17.552.717,07

Excédent cumulé de recettes à la clôture de l'exercice 2011 après retrait des dépenses nettes : + 10.210.148,22 euros.

(Identiques aux comptes de gestion établis par la Direction générale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris).

II Section d'exploitation

Dépenses (en euros) :		
Ier GROUPE	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	8.260.895,63
Chapitre 60	Achats	4.740.857,09
Compte 611	Prestations de service	1.052.996,78
Compte 624	Transport de biens, d'usagers, et transport collectif de personnel	134.995,22
Compte 625	Déplacements missions et réceptions	109.197,16
Compte 626	Frais postaux et de télécommunication	156.156,41
Compte 628	Divers	2.066.692,97

IIe GROUPE	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	43.502.263,99
Compte 621	Personnel extérieur à l'établissement	397.393,16
Compte 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15.087,94
Compte 633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	845.103,64
Chapitre 64	Charges de personnel	42.244.679,25
IIIe GROUPE	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	6.769.956,01
Compte 612	Redevance de crédit-bail	9.777,36
Compte 613	Locations	478.650,16
Compte 614	Charges locatives et de copropriété	54.361,74
Compte 615	Entretien et réparations	1.117.970,02
Compte 616	Primes d'assurance	44.921,41
Compte 617	Etudes et recherches	31.808,87
Compte 618	Divers	805.844,99
Compte 623	Publicité, publications, relations publiques	21.754,51
Compte 635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	58.511,00
Compte 637	Impôts et autres taxes	9.336,72
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1.281.977,85
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100.317,16
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2.754.724,22
	Total dépenses classe 6	58.533.115,63
	Reprise de résultat (2009, 2010) déficit	498.564,67
	Total recettes	61.496.909,29

(Identiques aux comptes de gestion établis par la Direction générale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris).

Article 2 : Conformément à l'article 3 de la délibération 2010 DASES 623 G – DF 35 G approuvant le budget primitif des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2011, la partie déficitaire à reprendre pour 2011 est de 498.564,67 euros. Celle-ci se compose du déficit à reprendre de 242.249,63 euros au titre de l'année 2009 et de 256.315,04 euros au titre de l'année 2010.

Article 3 : Conformément aux articles 3 et 4 de la délibération 2011 DASES 522 G – DF 21 G approuvant la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance, la situation des reprises de résultats au 31.12.2011 est la suivante :

	Résultat de l'année 2009	Résultat de l'année 2010	Résultat de l'année 2011	TOTAL
Résultats restant à reprendre	- 1 346 464,65	- 2 875 108,36	2 465 228,99	- 1 756 344,02

Article 4 : Le résultat de la section d'exploitation propre à l'exercice 2011, intégrant les reprises de résultats des exercices 2009 et 2010 conformément à la délibération 2011 DASES 522 G – DF 21 G, est un excédent de + 2.465.228,99 euros. Il viendra s'inscrire, en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2012 et suivants.

Article 5 : Statuant sur les opérations budgétaires de l'exercice 2011 effectuées pour le compte de ces établissements, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, admet les opérations effectuées pendant la gestion, résultats conformes au compte administratif faisant l'objet de l'article 1er de la présente délibération.